

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

A délibéré : 14

Pouvoirs : 02

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :

06 avril 2018

Etaient présents : **Mme ZOBENBULLER.**

Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. VERCHERE. VIENT.

Absents excusés :

Me Dorine LEROY donne pouvoir à M. Guy VERCHERE

M. José SIMAO donne pouvoir à M. Emmanuel MULIN

Absent :

Secrétaire de séance :

Claude BOGNON

Reçue en préfecture et

Certifiée exécutoire le 13 avril 2018

Arrivée de Monsieur Thierry MARCHE à 20 heures 21, n'a pas pris part aux délibérations 01 et 02

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

01 - OBJET : ACQUISITION PARCELLES FORESTIERES ZC26 et ZC16 :

Madame le maire informe le conseil municipal que les parcelles forestières ZC 26 « lieudit Cueil » de 88a60ca et ZC 16 « lieudit Combe de Cueil » 48a35ca sont proposées à la vente.

Ces parcelles entrent dans le cadre du droit de préemption institué par l'article L331-22 du Code Forestier.

Madame le maire propose :

- L'acquisition de la parcelle ZC 26 d'une capacité de 88a60ca pour un montant de 1 800,00 €,
- Sursoit à la demande d'acquisition pour la parcelle ZC 16 par manque d'informations, ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

L'exposé de Madame le maire entendu, le conseil municipal :

- Accepte cette acquisition,
- Autorise Madame le maire à signer l'acte et ses pièces annexes.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 13

Mmes LEROY. ZOBENBULLER.

Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MULIN.

SIMAO. RACLOT. VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

02 - OBJET : ACQUISITION PARCELLE AC 114 :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a été destinataire d'une demande d'urbanisme relative à la parcelle AC 114 d'une contenance de 05a78ca lieudit « Plante Clément ».

Cette parcelle fait l'objet en partie de l'emplacement réservé n°12 du PLU (agrandissement du cimetière) ; Madame le maire a informé l'Office notarial de la situation particulière de cette parcelle.

L'exposé entendu, Madame le maire propose au Conseil municipal :

- L'acquisition de cette parcelle,
- Invite le conseil municipal à se prononcer définitivement, lorsque tous les éléments de ce dossier seront en notre possession, lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00
 -ABSTENTION : 00
 - POUR : 13 Mmes LEROY. ZOBENBULLER.
 Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MULIN. SIMAO.
 RACLOT. VERCHERE.VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

03-OBJET : DEMANDE DE CONCESSION : IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE :

Madame le maire rappelle la délibération n°04 du 14 novembre 2017 et expose au conseil municipal qu'elle a été saisie d'une demande de concession d'ORANGE, société anonyme dont le siège est sis au 78 rue Olivier de Serres 75505 PARIS cedex 15,

- par Monsieur Geoffrey DELILLE, pétitionnaire demeurant 73 rue de la Cimaise 59650 VILLENEUVE D'ASCQ,
- l'interlocuteur terrain pour Orange est Frédéric MALET, demeurant au 10 rue des Lys 67201 ECKBOLSHEIM.

En forêt communale relevant du régime forestier, parcelle forestière n°33, parcelle cadastrale n° D86, assise sur le territoire communal de VIEILLEY.

Après avoir entendu lecture de la demande de concession de Monsieur Geoffrey DELILLE, pétitionnaire, et l'avis de l'Office National des Forêts,

Autorise

- Monsieur Geoffrey DELILLE, pétitionnaire, à implanter une antenne de téléphonie mobile dans la parcelle n° 33 de la forêt communale de Vieilley, pour une durée de douze années, commençant le 01 juin 2018 et moyennant la redevance annuelle de 2 000,00 € (deux mille euros). Cette redevance sera révisée tous les ans à hauteur de 1 %.
- Madame le maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00
 -ABSTENTION : 00
 - POUR : 14 Mmes LEROY. ZOBENBULLER.
 Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE.
 MULIN. SIMAO. RACLOT. VERCHERE.VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

04 - OBJET : ACCEPTATION DU REVERSEMENT PAR LA COMMUNE DE DEVECEY D'UNE AIDE PONCTUELLE DE LA CAF :

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la CAF du Doubs a accepté de verser une aide ponctuelle de 6 000,00 € (six mille euros) aux communes de Devecey et Vieilley pour la reprise de la compétence Petite Enfance.

Cette aide ponctuelle a été versée en totalité à la commune de Devecey, à charge pour elle de reverser à la commune de Vieilley la somme de 3 000,00 €, (trois mille euros).

L'exposé entendu le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Madame le maire à établir le titre correspondant.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00
 -ABSTENTION : 00
 - POUR : 14 Mmes LEROY. ZOBENBULLER.
 Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE.
 MULIN. SIMAO. RACLOT. VERCHERE.VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

05 - OBJET : CONVENTION DE PRESTATIONS EAU & ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA CAGB :

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de prestations « eau & assainissement » devant intervenir entre la commune et la C.A.G.B.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Madame le maire à la signer.

Résultat du vote :

-CONTRE : 04 Mrs BAY NOUAILHAT. ERARD. GODILLOT. MARCHE.
-ABSTENTION : 00
- POUR : 10 Mmes LEROY. ZOBENBULLER.
Mrs. BOGNON. FOLIN. KASAD. MULIN. SIMAO. RACLOT. VERCHERE.VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

06 - OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA D.E.T.R. :

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé du 24 septembre 2015, Madame le maire rappelle qu'il est nécessaire de créer un sanitaire accessible PMR .

Elle demande que ces travaux, d'un montant prévisionnel de 20 000,00 € HT soient prévus et inscrits au budget primitif de 2018.

L'exposé entendu, le conseil municipal :

- accepte ces travaux,
- sollicite une aide financière au titre de la DETR,
- demande l'autorisation de commencer ces travaux avant la notification d'attribution de la subvention.
- valide le plan de financement suivant :
 - montant des travaux HT : 20 000,00 €
 - montant DETR : 7 000.00 €
 - autofinancement : 13 000,00 €

Résultat du vote :

-CONTRE : 00
-ABSTENTION : 00
- POUR : 14 Mmes LEROY. ZOBENBULLER.
Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE.
MULIN. SIMAO. RACLOT. VERCHERE.VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

07- OBJET : VOTE DES TAXES COMMUNALES :

Madame le maire explique au conseil municipal que les dotations de l'Etat sont en très forte diminution (perte de 34 758,00 €). Elle signale qu'une augmentation des taux communaux permettrait de maintenir le potentiel financier de la commune ; la commission finance ayant émis un avis favorable à une augmentation.

Elle demande à l'assemblée de prendre position :

*contre l'augmentation : 06 Mrs BAY NOUAILHAT. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. SIMAO.
Abstention : 02 Mrs ERARD. VIENT.
Pour : 06 Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs BOGNON. FOLIN. RACLOT. VERCHERE.

La voix du maire étant prépondérante, l'augmentation est votée.

Suite au débat, et après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés :

-fixe les taux d'imposition de 2018 des trois taxes communales,
-adopte une augmentation de 0,5 % (soit un produit fiscal supplémentaire de 741,00 €) comme suit :

- taxe d'habitation.....	11.10 %
- foncier bâti.....	12.07 %
- foncier non bâti.....	21.30 %

Résultat du vote :

-CONTRE :	05	Mrs BAY NOUAILHAT. KASAD. MARCHE. MULIN. SIMAO.
-ABSTENTION :	00	
- POUR :	09	Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. RACLOT. VERCHERE.VIENT.

08-01-OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET FORET 2018 :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire présente le budget primitif du budget FORET, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

-Dépenses =	20 600.00
-Recettes =	14 100.00
-Excédent reporté =	49 459.74

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses =	18 000.00
-Déficit reporté =	3 768.16
-Recettes =	21 768.16

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté.

Résultat du vote :

-CONTRE :	00	
-ABSTENTION :	00	
- POUR :	14	Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. SIMAO. RACLOT. VERCHERE.VIENT.

08-02 OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGETPRINCIPAL 2018 :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire présente le budget primitif du budget PRINCIPAL, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

-Dépenses =	569 982.00
-Recettes =	420 287.00
-Excédent reporté =	254 188.77

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses =	162 750.00
-RAR =	38 600.00
-Déficit reporté =	70 013.14

-Recettes = 200 863.14

-RAR = 70 500.00

Celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représenté.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 02 Mrs BAY NOUAILHAT. GODILLOT.

- POUR : 12 Mmes LEROY. ZOBENBULLER.
Mrs. BOGNON. ERARD. FOLIN. KASAD. MARCHE. MULIN. SIMAO. RACLOT.
VERCHERE.VIENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.

LEROY D.

ZOBENBULLER Ch.

pouvoir

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.

ERARD J.

FOLIN H.

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.

VIENT C.

pouvoir